Conditions Particulières de Produit de service d'abonnement Compufirst Backup

1 - Contexte

Ces Conditions Particulières de Produit définissent, au sein du contrat-cadre passé entre COMPUFIRST et le Client, les particularités qui s'appliquent aux services (Abonnement, SLA...) d'abonnement vendus par COMPUFIRST.

Les Parties conviennent de conclure entre elles un contrat d'abonnement à un service de télésauvegarde sous les conditions suivantes.

2 - Définitions

Se référer à l'article 2 du "Contrat de Services Cloud" signé entre le Client et COMPUFIRST.

3 - Préambule

Le FSC a développé une prestation globale de télésauvegarde à destination des entreprises alliant son savoir-faire, l'utilisation du Logiciel, et la mise à disposition d'un site de stockage performant hautement sécurisé, le Data Center du FSC en France

4 - Formation du contrat. Durée

Le présent contrat ne sera conclu qu'avec l'acceptation expresse de COMPUFIRST.

Dans l'attente de la décision de COMPUFIRST, le client bénéficiera d'une période d'essai de 15 jours au minimum. Durant cette période, il pourra revenir sur sa proposition en faisant connaître sa décision au FSC par courrier recommandé.

Passé une période de 1 (un) mois l'abonné pourra résilier le présent contrat en respectant un préavis de un (1) mois adressé à COMPUFIRST par courrier recommandé avec accusé de réception.

5 - Nature des données à sauvegarder

La définition, la nature et l'importance des données à sauvegarder est de la seule responsabilité de l'Abonné qui est seul capable de déterminer les fichiers sensibles méritant d'être sauvegardés.

Les données sauvegardées seront transférées et stockées sous une forme cryptée. Dans le cas où les données sauvegardées ou que l'activité de l'abonné apparaissent à un moment quelconque comme illicite, COMPUFIRST se réserve le droit de rompre sans précision le présent contrat.

6 - Le logiciel

A la conclusion du présent contrat un ou plusieurs logiciels ainsi que des accès seront remis à l'Abonné. Le FSC a pouvoir d'accorder une sous-licence du logiciel de sauvegarde à l'Abonné. Cette sous licence ne condrer à l'Abonné qu'un simple droit d'utilisation personnel de ce logiciel. Ce droit d'utilisation est directement lié à l'existence du présent contrat et disparaîtra avec lui pour quelque cause que ce soit. En cas de disparition du présent contrat l'Abonné s'engage à ne plus utiliser le logiciel, à ne pas en conserver de copie et à en faire disparaître toute trace dans son système informatique. L'Abonné s'engage à ne pas modifier, traduire. désassembler le logiciel de sauvegarde.

7 - Engagement du prestataire

Le FSC s'engage à restituer au client la dernière sauvegarde reçue, par un moyen à sa convenance et ce dans les meilleurs délais à compter de la demande expresse du client. Cette dernière obligation est une obligation de résultat.

8 - Modalités techniques de Compufirst Backup

8.1- L'installation

Le logiciel de sauvegarde sera installé et paramétré sur le site de l'Abonné par les soins , du FSC, d'un tiers mandaté ou par l'abonné lui-même. Le logiciel devra être installé conformément à la procédure décrite dans le guide d'installation à disposition de l'abonné. Le coût mensuel d'utilisation du logiciel sera notifié par devis.

8.2 - L'utilisation

Le FSC s'engage à sauvegarder l'ensemble des données définies par l'Abonné lors de l'installation et comme décrite dans le guide d'utilisation. Cette télésauvegarde se fait par l'intermédiaire du réseau Internet. L'interruption des télécommunications entre le site de l'Abonné et le centre de stockage du FSC sera considérée comme un cas de force majeure suspendant l'exécution du présent contrat et dispensant COMPUFIRST et le FSC de toute responsabilité.

Le FSC s'engage à sauvegarder les données transmises par l'Abonné sur son site protégé et à en assurer leur stockage dans leur état de collecte.

Le FSC s'engage à restituer les données sur le poste de l'abonné de manière comme décrite dans le guide d'utilisation. Cette restitution se fait par l'intermédiaire du réseau Internet.

Le FSC s'engage à la demande expresse de l'Abonné par l'intermédiaire de COMPUFIRST de mettre à disposition un support externe, dans les meilleurs délais, contenant l'intégralité des données cryptées. Cette demande fera l'objet d'un devis personnalisé.

9 - Support

Le FSC s'engage à respecter les engagements de support Heures Ouvrées décrits dans les conditions générales de service.

10 - Prix Montant

Le montant de l'abonnement est directement fonction de l'importance quantitative des données à sauvegarder. Il est déterminé par application du tarif communiqué à l'Abonné par devis. Son montant mensuel exprimé en euros et hors taxes est précisé par devis. L'Abonné pourra modifier son contrat en augmentant la quantité de données à sauvegarder. Cette demande de modification sera prise en charge par COMPUFIRST dans les huit jours de sa réception, elle donnera lieu à une modification de tarif appliquée sur l'abonnement du mois en cours. Dans l'hypothèse d'un dépassement de la capacité du forfait en cours l'Abonné sera prévenu par un (1) email de COMPUFIRST. L'abonné pourra alors réduire le volume de ses données sauvegardées, ou le maintenir. Dans cette dernière hypothèse, l'Abonné se verra à partir du mois suivant automatiquement facturé le volume sauvegardé dans la tranche impartie.

Les tarifs d'abonnement pourront être modifiés unilatéralement par COMPUFIRST sous réserve d'une notification à l'Abonné deux mois avant leur mise en application. En cas de refus de cette modification par l'Abonné ce dernier pourra résilier le présent contrat sous réserve de respecter un préavis d'une durée de 2 mois. Ce préavis sera notifié par lettre recommandée AR.

Signatures

Le présent Contrat est imprimé en deux exemplaires originaux devant tous deux être signés par les Parties.

Au nom de COMPUFIRST :	Au nom du Client :
Nom:	
	Nom:
Fonction:	
	Fonction :
Lieu:	
	Lieu:
Date :	
	Date :
Signature :	
=	Signature :